



VILLE DE
FARNHAM
Grandir ensemble!

**PRÉSENTATION DU PROJET
DE RÉFECTION
DE LA RUE JACQUES-CARTIER**

10 juillet 2023



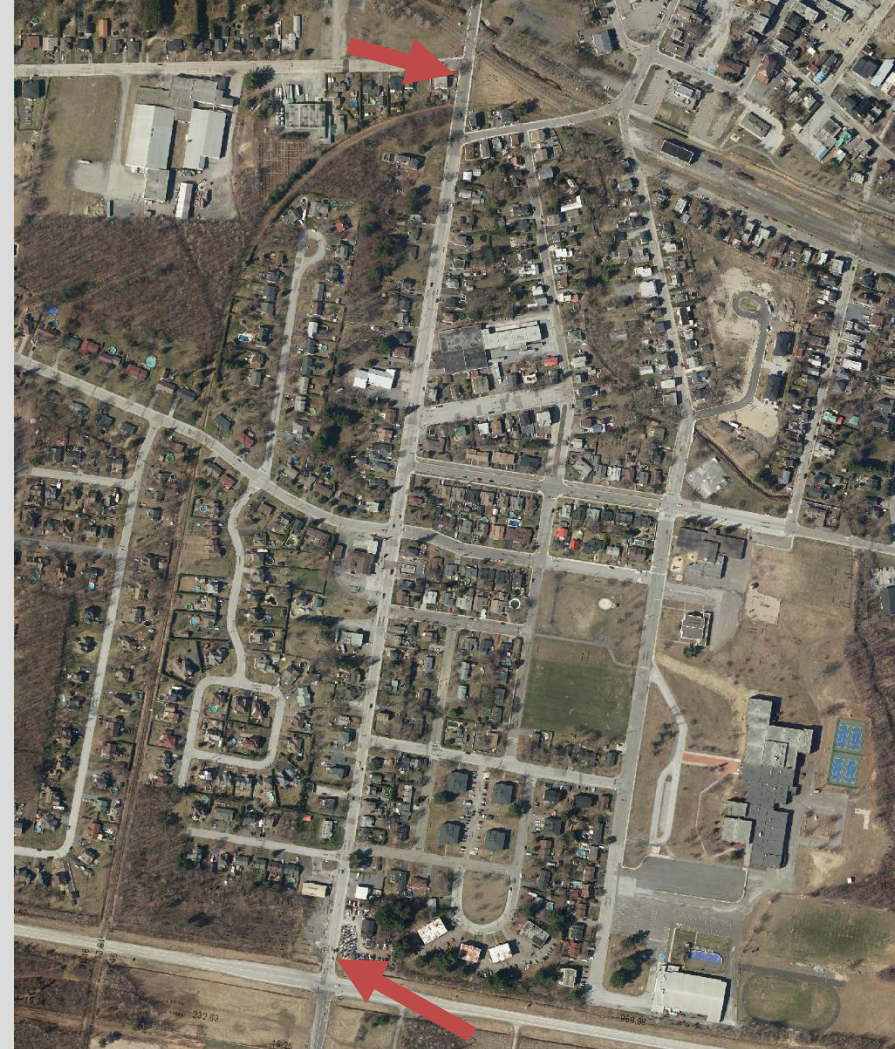
- 1. Informations générales**
- 2. Réaménagement de la structure de rue**
- 3. Différentes étapes et évolution des travaux**
- 4. Contraintes et désagréments principaux**
- 5. Finances**
- 6. Période de questions**

Où : Rue Jacques-Cartier à partir de la rue Saint-Grégoire jusqu'à l'intersection de la Route 104

Nature des travaux :

- *Remplacement des conduites en eau potable et d'égouts*
- *Reconstruction de la structure de rue*
- *Construction d'une nouvelle piste multifonctionnelle*
- *Reconstruction partielle du réseau souterrain de Bell Canada*
- *Réparation des surfaces endommagées par les travaux*

Durée : Août à décembre 2023 ainsi que la deuxième couche de pavage en 2024





Pourquoi?

- Infrastructures déficientes
- Séparation des réseaux d'égout
- Aménagement d'une piste multifonctionnelle
- Développement résidentiel et commercial au sud nécessitant une mise à niveau des infrastructures existantes
 - *Ajout d'une école primaire et d'une garderie*
 - *Ajout du IGA et de plusieurs autres commerces*
 - *Développement résidentiel*



Jacques-Cartier Nord (de Saint-Grégoire à Yvonne-Demers)

- Retrait du trottoir et ajout d'une bordure du côté ouest
- Retrait de l'espace de stationnement du côté est
- Ajout d'une piste multifonctionnelle du côté est





ÉVOLUTION DES TRAVAUX

1 Conduite temporaire



2 Nouvelles conduites



3 Structures de chaussée



4 Ouvrage en béton



5 Pavage



6 Réparation des surfaces



1. Emprise requise pour réaménagement de la rue.
2. Pression d'eau possiblement affectée.
3. Conduite temporaire installée sur terrains résidentiels.
4. Coupures d'eau et avis d'ébullition récurrents.
5. Bruit et poussière.
6. Chemin de détour.
7. Collectes des bacs (matières résiduelles, recyclables et organiques).
8. Accès limité aux stationnements résidentiels.

Principales problématiques

- Stationnement de votre entrée non-accessible;
- Collecte des bacs devant la résidence non-accessible.

Pistes de solutions

- Stationnement dans les rues avoisinantes;
- Collectes des bacs aux limites de la zone restreinte.



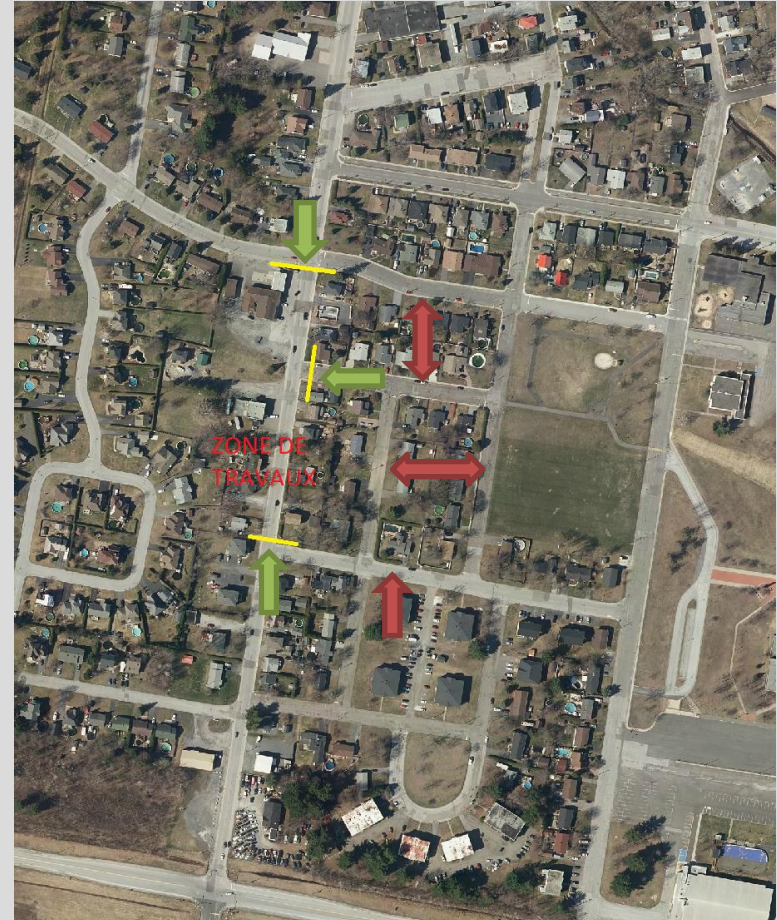


EXEMPLES

Zone restreinte entre les rues
Saint-Alphonse et Gosselin



Zone restreinte entre les rues
Dollard et Couillard



Coûts estimés (phase 1) : 9 240 800 \$ (taxes incluses)

Subvention totale du programme PRIMEAU 2023 : 5 531 884 \$

Phase 1 : 3 380 861 \$ - Phase 2 (à venir) : 2 151 023 \$

Part payable par Bell Canada : ± 200 000 \$ (entente à venir)

Part payable par la Ville de Farnham : 5 659 939 \$

Taxation pour une unité évaluée à 266 353 \$

- *Territoire de Farnham = 75,73 \$*
- *Territoire de Rainville = 68,57 \$*

ART.	DESCRIPTION DU TRAVAIL
1.0	DÉMOLITION
2.0	EAU POTABLE
3.0	ÉGOUT SANITAIRE
4.0	ÉGOUT PLUVIAL
5.0	VOIRIE MUNICIPALE
6.0	SIGNALISATION ET MARQUAGE
7.0	BELL CANADA
8.0	TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES
9.0	GESTION DE PROJET



VILLE DE
FARNHAM
Grandir ensemble!

MERCI!

Préparé par : Guillaume Van Herck, ing.
Chargé de projets
Ville de Farnham